

Décret

Générale

colonial

Décret n° 14-458-1935 Approbation du budget local de la Côte française des Somalis (exercice _ 1935).

n° 14-458-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

29 décembre 1935

Numéro JO

n° 458 du 31/01/1935

Date du numéro

31 janvier 1935

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1° — Est approuvé le budget local de la Côte française des Somais, pour l'exercice 1925. arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de 12.3S0,000 francs.

Art. 2

Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret,

ALBERT LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Louis rollin**